
DÉCISION

N°2018-10-06

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN.

Excusé :

Autre membre du Bureau :

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 18

OBJET : Lancement d'une procédure concurrentielle négociée relative à l'acquisition et à l'installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des points d'apport volontaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Approbation du dossier de consultation des entreprises.

LE BUREAU, légalement réuni le 4 octobre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 25-I.2, 71, 72 et 73 relatifs aux procédures concurrentielles avec négociation ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 21, nature 21578, fonction 812 du service Environnement et multi imputation pour le service DSIN ;

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au titre de sa compétence environnement, a en charge la collecte et le traitement des déchets.

Dans ce cadre, elle a fait le choix d'implanter sur son territoire un certain nombre de bornes enterrées ou aériennes, destinées à faciliter la collecte des ordures ménagères, des déchets recyclables et du verre en lieu et place des bacs roulants traditionnels.

Ce parc, de près de 900 points d'apport volontaire, fait l'objet d'une collecte régulière mais également d'actions de lavage et de maintenance.

La Communauté d'agglomération souhaite acquérir un dispositif de suivi du taux de remplissage et d'optimisation de la gestion de son parc de conteneurs.

Ce dispositif permettra :

- D'identifier le taux de remplissage des conteneurs - taux de remplissage de chaque conteneur, prévision de remplissage et volume d'apport journalier moyen, historique des remplissages, tonnage collecté par conteneur, par collecte, par jour ou par mois, par commune ...etc ;
- De gérer le parc de conteneurs - localisation, fiche d'identité de chaque conteneur par type, modèle, identifiant, flux de déchets, volume, date de mise en service, historique de vie d'un conteneur (dates de débordements, maintenance, lavage, casse) ;
- De planifier les tournées de collecte en fonction du taux de remplissage afin d'éviter tout débordement et en fonction des lieux de vidage ;
- De faciliter la transmission d'informations et avoir une gestion efficiente du parc de PAV (alerte en cas de conteneur cassé, conteneur en débordement, conteneur inaccessible, coordonner les sessions de lavage et de maintenance).

Le marché est composé d'un lot unique comprenant la fourniture des équipements de télé-relève et le logiciel d'exploitation des données qui y est lié.

La consultation est passée par la procédure concurrentielle avec négociation, permise depuis le décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Cette procédure permet d'entrer en négociation avec des candidats présélectionnés et de faire évoluer le dossier de consultation des entreprises en cours de procédure afin d'adapter les solutions proposées avec les candidats. Cette procédure est adaptée car il est nécessaire d'échanger avec les candidats sur les fonctionnalités du logiciel, les outils d'optimisations proposés par chacun d'entre eux et leurs possibilités d'évolution.

La date de démarrage du contrat devrait intervenir en juin 2019 (à la notification du marché). La prestation de déploiement des sondes sur le parc de points d'apport volontaire existant devra être effective avant juin 2020. Ces délais permettront aux futurs collecteurs de prendre connaissance des outils qui s'imposeront à eux dans le cadre du nouveau marché de collecte qui sera mis en service au 1^{er} novembre 2020.

Le marché sera composé d'une solution de base comprenant :

- Le déploiement des sondes sur le parc existant de PAV et l'acquisition du logiciel permettant la gestion des conteneurs pour la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'optimisation des tournées de collecte pour les collecteurs ;
- Trois variantes facultatives permettant aux futurs prestataires en charge de la maintenance et de lavage des PAV de programmer leur intervention sur le territoire (variante 1), d'interagir avec nos différents prestataires (signalement d'anomalies, demande d'intervention etc. - variante 2) et de proposer une solution mobile embarquée permettant aux chauffeurs de visualiser leur tournée, signaler des incidents et bénéficier des dernières remontées d'information (variante 3).

La durée du contrat est fixée à 5 ans.

Il sera procédé à la sélection des candidats admis (limités à trois) à présenter une offre en appliquant les critères suivants :

- Références équivalentes de la société de moins de 3 ans, ou certificats de capacité, ou tout autre moyen de justifier sa capacité à réaliser les prestations objet du marché
- Les capacités techniques et professionnelles et financières :
 - Effectifs moyens annuels du candidat ;
 - Titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services de même nature que celles du marché ;
 - Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
 - L'évolution du chiffre d'affaires.

La commission d'appel d'offres choisira le titulaire selon les critères pondérés suivants :

- **Coût global au vu du DQE : 40 %**
 - Sous critère 1 : mise en place du parc de sonde : 40 %
 - Sous critère 2 : abonnement : 40%
 - Sous critère 3 : solution de base parc de PAV CAVGP et collecteur incluant les couts complémentaires (hébergement, support – assistance), la gestion de projet et les formations : 20%
- **Valeur technique de la solution logicielle apprécié notamment au moyen des mises en situation lors des auditions et au vu du mémoire technique et du bordereau de réponse « solution logicielle » : 30%**
 - Sous critère 1 : pertinence et adéquation de la solution proposée par rapport au besoin décrit par la CAVGP dans le CCTP au travers notamment des tests effectués, des mises en situations lors des auditions et du mémoire technique /bordereaux de réponse (qualité technique et fonctionnelle lisibilité et compréhension de la documentation, facilité de réalisation des mises en situation à tester, ergonomie, facilité de la prise en main et de navigation entre les différents menus, compréhension, articulation, présentation, qualité graphiques des interfaces) : 60%
 - Sous critère 2 : Hébergement et moyens mis en œuvre pour garantir la disponibilité des données de la solution proposée : 30%
 - Sous critère 3 : plus-value apportée par les fonctionnalités supplémentaires : 10%
- **Qualité du matériel fourni et méthodologie de déploiement des sondes au vu des bordereaux de réponses « Valeur Technique et Moyens humains et matériel » 30%**
 - Sous critère 1 : qualité des sondes et pertinence de la technologie utilisée 50%

- Sous critère 2 : mise en place technique des sondes (mode de fixation, retrait et impact visuel) 30%
- Sous critère 3 : méthodologie de déploiement de sondes 20%.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle négociée relative à l'acquisition et l'installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des points d'apport volontaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;*
- 3) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés à venir et tous documents s'y rapportant ;*
- 4) *de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, ou à son représentant, pour signer les marchés négociés ou toute autre procédure qui pourraient être mis en œuvre en cas de procédure déclarée sans suite ;*
- 5) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 6) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - *Madame la Trésorière Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

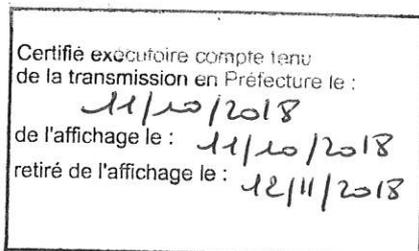
Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 18

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,

Le 11 OCT. 2018



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20181004-20181006ENV-AU

Numéro de l'acte : 20181006ENV
Date de décision : jeudi 4 octobre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-10-06 portant sur le lancement d'une procédure concurrentielle négociée relative à l'acquisition et à l'installation d'un système de contrôle du remplissage et d'optimisation de la gestion des points d'apport volontaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.
Approbation du dossier de consultation des entreprises.

Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 11/10/2018
Numéro AR : 078-247800584-20181004-20181006ENV-AU
Document principal : 99_AU-2018 10 06 Lancement d'un marché pour logiciel PAV.pdf

Historique :

11/10/18 14:53	En cours de création	
11/10/18 14:55	En préparation	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:55	Reçu	Christelle BOURGEOIS
11/10/18 14:55	En cours de transmission	
11/10/18 14:57	Transmis en Préfecture	
11/10/18 15:01	Accusé de réception reçu	

